100mains

🪑 Je veux réunir le conseil d'administration

Une date qui convient au plus grand nombre, une convocation dans les règles, le quorum vérifié et un procès-verbal signé sans courir après les signatures.

Ce que 100mains met à votre disposition

Bureau et CA
La liste des administrateurs et leurs fonctions : c'est elle qui est convoquée.
Bureau → Bureau et CA

Statuts
Délai de convocation, quorum, pouvoirs : 100mains applique vos règles.
Bureau → Statuts

Trouver une date
Des créneaux, chacun coche oui, si besoin ou non ; relance automatique.
Agenda → Réunions, CA et assemblées générales

Convocation et réponses
Présent, en visio, absent, ou pouvoir à un autre administrateur.
Agenda → Réunions, CA et assemblées générales

Sur place, en visio ou les deux
Les présents en visio sont pointés tout seuls.
Dans la réunion

Émargement, quorum, votes
La présence se remplit pendant la séance ; on vote à main levée.
Dans la réunion

Élire le bureau
Si le CA élit son bureau : candidatures, vote, second tour en cas d'égalité.
Dans la réunion

Procès-verbal signé
Rédigé, signé en ligne, archivé ; ou d'après une photo de vos notes (méthode CASES).
Bureau → Archives

Pas à pas

UN MOIS AVANT
Vérifiez la liste
Dans Bureau → Bureau et CA, vérifiez que les administrateurs sont à jour : ce sont eux qui recevront la convocation.

TROIS SEMAINES AVANT
Trouvez la date
Agenda → Réunions, CA et assemblées générales → « Trouver une date » : proposez quelques créneaux. Retenez celui qui ressort ; la réunion est créée.

DANS LE DÉLAI DES STATUTS
Convoquez
Complétez l'ordre du jour, le lieu ou la visio, puis envoyez la convocation. Chacun répond d'un geste ; un absent peut donner pouvoir.

LE JOUR J
Tenez la séance
Pointez les présents : le quorum s'affiche. Votez à main levée les décisions de l'ordre du jour.

APRÈS

Signez le procès-verbal

Rédigez-le dans la réunion, ou photographiez votre grille CASES : le secrétaire le rédige. Il part à la signature en ligne, puis rejoint les archives.

Bon à savoir

- En CA, on vote à main levée ; le vote en ligne est réservé à l'assemblée générale.
- Un intervenant extérieur (comptable, élu) peut entrer en visio par un lien d'invité, sans voter.
- Les procès-verbaux signés restent consultables par le CA, même après un changement de bureau.

Demandez à vos assistants IA

Dans la barre « Je veux… », en bas de l'écran, dites-le avec vos mots. Par exemple :

- **« Trouve une date pour le CA en novembre »**
- **« Prépare l'ordre du jour du prochain CA »**
- **« Qui a répondu à la convocation du CA ? »**

Rien ne part sans votre « oui ».